

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2537

présenté par
M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Dalloz

ARTICLE 49
ETAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	15 400 000	0
Livre et industries culturelles	0	15 400 000
TOTAUX	15 400 000	15 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à sanctuariser le niveau de l’aide aux radios associatives versée dans le cadre du Fonds de soutien à l’expression radiophonique locale (FSER).

Dans le projet de loi de finances pour 2026, il est prévu de diminuer de près de 45% les crédits alloués au fonds de soutien l’expression radiophonique locale (FSER) qui permet à plus de 700 radios associatives d'assurer leurs missions d'information locale, de vitalité des territoires et de

renforcement du lien social. Le FSER finance en moyenne 40 % des ressources de ces radios dont la publicité représente moins de 20 % de leur chiffre d'affaires total. Ces aides sont donc vitales pour la pérennité de ces structures qui animent la vie locale.

Or, la diminution des crédits du FSER de 35 millions à 19,6 millions pour l'année 2026 vient mettre en difficulté ces structures associatives dont l'utilité n'est plus à démontrer. Ces médias de proximité, par leur programmation et leur action concrète, sont garants d'une identité locale et d'une expression du pluralisme à laquelle nous sommes profondément attachés . C'est pourquoi cet amendement vient maintenir le niveau des crédits du FSER.

Concrètement, il est prévu de transférer 15,4 millions d'euros de crédits de l'action 01 - "Livre et lecture" du programme 334 "Livres et industries culturelles" vers l'action 06 "Soutien à l'expression radiophonique locale" du programme 180 "Presse et médias".

Les auteurs de cet amendement laissent au gouvernement la possibilité de lever le gage dans la mesure où ils ont proposé de nombreuses pistes d'économies sur d'autres missions, permettant ainsi de ne pas alourdir la dépense publique.